

Vignobles communaux

Ces communes viticoles de Lavaux qui bradent leurs vins

Les stocks d'invendus remplissent les caves. Les solutions pour faire de la place varient d'une commune à l'autre à Lavaux.

Cécile Collet

Le vin est tiré, il faut le boire! Cet adage résonne plus que jamais dans le vignoble de Lavaux, où les actions et promotions se multiplient pour vendre un excédent 2019 qui n'a pas trouvé place dans les restaurants, fermés pour cause de Covid. Les communes viticoles n'y échappent pas. Certaines d'entre elles n'hésitent pas à proposer leurs vins à prix cassé, provoquant l'ire de producteurs indépendants.

La promotion de la Ville de Lausanne aux restaurateurs installés sur son territoire en septembre 2020 avait fait grand bruit. Certains accusaient cette «entreprise publique» de «concurrence déloyale», arguant du fait que ce que pouvait se permettre la Ville, qui accuse un déficit de près de 1 million depuis 2008 (*lire encadré*), aucun petit producteur ne pouvait le risquer en regard de ses charges. Natacha Litzistorf, la municipale lausannoise des vignes, répondait que cette offre, qui a permis d'écouler 20'000 bouteilles, était à voir comme un soutien à la branche de la restauration.

Lausanne, Pully, Paudex

La Ville (33 ha de vignes, dont une quinzaine à Lavaux) vient d'en remettre une couche, cette fois avec une action de 20% sur certains de ses crus 2019. Pully (4 ha) a proposé des rabais à Noël, au printemps et pour la Fête des mères, et une action pour les restaurateurs partenaires à la réouverture des établissements. En outre, des promotions régulières sont faites autour de sa cave communale, énumère la municipale des vignes, Lydia Masméjan. L'annulation de manifestations et la fermeture des restaurants fait qu'il reste entre 15 et 20% du millésime 2019 en cave. À Lausanne comme à Pully, les municipales insistent: c'est dans la



Avec ses petites vignes des Côtes Saint-Maire, entre la route cantonale et le rail, Paudex n'échappe pas à la difficulté d'écouler ses stocks du millésime Covid. PATRICK MARTIN

vente à vils prix de vins étrangers qu'il faut voir une concurrence déloyale aux vins vaudois.

Du côté de Paudex, qui possède un demi-hectare de vignes coincé entre la route et le rail, l'annulation des manifestations a aussi pesé: en plus du Covid, sa salle communale a subi trois ans de rénovations et donc de fermeture. Afin de diminuer ses stocks, la Commune s'est donc fendue d'une promotion en

novembre 2020: pendant deux semaines, les Paudéziens montrant patte blanche pouvaient acheter deux cartons du vin communal à prix bradé. «C'était une offre exceptionnelle et cela n'aura plus lieu, explique le municipal Gérald Fontannaz. Nos vignes sont cultivées par un tâcheron et nous faisons vinifier notre vin. Ces travaux sont payés en quelque sorte par les habitants via leurs impôts, il nous

a donc semblé normal de les en faire profiter. Le reste de l'année, nous vendons nos anciens millésimes entre 8 fr. 50 et 11 fr. la bouteille, soit environ 20% de rabais.»

Respect pour les vigneron

À Lutry (3,6 ha) et Bourg-en-Lavaux (13 ha), il n'est pas question de brader le vin communal. «Par respect pour les vigneron de la commune, nous ne ferons jamais ça», explique

Un million de déficit récurrent

● La Ville de Lausanne affiche un écart négatif important entre le budget et les comptes concernant le produit de ses vignes depuis l'exercice 2008 déjà. En 2020, un manco de 777'270 francs est inscrit, quand les autres années on frôle le million, voire on le dépasse (1,5 million en 2018). Une interpellation du PLR Jean-Daniel Henchoz a été déposée au Conseil communal l'automne dernier pour interroger la Ville notamment sur le bien-fondé de la fonctionnarisation de ses vigneron, décidée en 2014. «La fonctionnarisation est un des éléments d'une grande restructuration, explique Natacha

Litzistorf, municipale des vignes. Nous avons aussi outourné les aspects logistiques, diminué les effectifs, réduit les gammes de vins, pour offrir davantage de lisibilité aux consommateurs, et fait de gros efforts de promotion et de marketing.» Deux audits menés en 2019 sur les vignobles et vins de la Ville ont mené à ces évolutions, mais aussi à confier la gestion des cinq bâtiments viticoles du Service des parcs et domaines au Service des logements et des gérances par exemple.

Des leviers locaux sont également utilisés, comme la création, à la rentrée d'août, d'un magasin à la

place de la Palud, ou l'introduction d'un nouveau contrat pour les manifestations soutenues financièrement par la Ville, les obligeant à vendre au moins deux références des vins lausannois. La vente aux enchères lausannoise, qui offre un revenu stable de 284'000 francs en moyenne ces derniers quatre ans, est plus que jamais pérennisée. Dans sa réponse à la motion Henchoz, la Ville indique viser une diminution des charges budgétées de 200'000 francs, et vouloir atteindre des recettes de vente de vins à hauteur de 2,6 millions. «Bref, l'objectif est d'arriver à l'équilibre», résume Natacha Litzistorf. **C.CO.**

«Les travaux de la vigne et de la cave sont payés par les habitants via leurs impôts, il nous a semblé normal de leur faire profiter d'une offre exceptionnelle.»

Gérald Fontannaz, municipal des vignes à Paudex

Nicole Gross, municipale. «Nous ne nous permettons même pas de faire trop de pub», ajoute Étienne Blanc, municipal à Lutry. Et Rivaz, Chexbres ou Saint-Saphorin ne disposent pas d'assez de vin communal pour y songer. La différence majeure entre ces Communes et leurs voisines, c'est qu'elles comptent de nombreux producteurs sur leur territoire.

La mise aux enchères pratiquée par Bourg-en-Lavaux - et la Ville de Lausanne - permet d'écouler une grande partie des vins. Une part de la récolte est aussi vendue en vrac, comme à Lutry. Qui a tout de même organisé une vente promotionnelle (10%) réservée aux clients (environ 300 bouteilles) à la cave en novembre. Et pour le millésime 2019, une médaille d'or au Mondial du chasselas a permis d'écouler de nombreuses bouteilles. «Dès février, nous avons même dû vendre une partie de notre vin d'honneur, qui représente 19% de notre production en bouteilles!» indique Étienne Blanc.

La diversification est aussi un levier utilisé par les Communes. À Lutry et Lausanne, du jus de raisin et du mousseux viennent compléter l'offre. Pully proposera bientôt sa deuxième vendange du cépage résistant Divona. Actions, enchères ou créativité n'empêchent toutefois pas la plupart des communes viticoles d'inscrire chaque année leurs vignes en rouge dans leurs comptes. «C'est le cas depuis 2010, avec une exception en 2016», indique le municipal de Lutry. À Lausanne, le déficit se creuse depuis longtemps aussi (*lire encadré*). Seuls Payerne et l'État de Fribourg, qui bénéficient de débouchés locaux, semblent tirer leur épingle du jeu et trouver l'équilibre dans ce contexte difficile.

Le surcoût pour la Dôle passe mal sur les hauts de Nyon

Tourisme
D'abord estimé à 3,3 millions, le bâtiment d'accueil a été réévalué à 4,9 millions. Le Conseil intercommunal a exigé des explications.

Le surcoût de 1,65 million, soit une hausse de 50% du prix estimé initialement par un bureau d'architectes conseil, a suscité une vague d'incompréhension au Conseil intercommunal de Région de Nyon. Jeudi soir, l'assemblée devait approuver le principe d'un cautionnement pour que Télé-Dôle SA puisse emprunter cette somme. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de financer la construction d'un bâtiment d'accueil au pied des pistes de ski de la Dôle et des Tuffes (FR).

Toutes les questions posées par les conseillers au Comité directeur (Codir) se résument à une seule: comment expliquer ce surcoût? Quatre syndicats ont pris le soin de répondre. Gérard Produit, de Coppet, en charge du Tourisme: «Le projet a été revu parce qu'il y a une volonté d'axer davantage les activités de loisirs pour les quatre saisons, et les coûts des matériaux ont renchéri.» Chantal Landeiro, de Le Vaud, responsable des Finances: «Le devis initial, réalisé avant le concours d'architectes, a été sous-estimé, peut-être parce qu'on a pensé, à tort, que les entreprises françaises étaient moins chères.»

Daniel Rossellat, syndic de Nyon, en charge de l'Économie, a rappelé que le bâtiment projeté pour 2022 n'est plus le même qu'au départ. De nouveaux aménagements ont été prévus pour les quatre saisons. Au final, le projet comprendra un grand restaurant avec terrasse, une crèche-garderie, des salles pédagogiques et un magasin de location de matériel de sport pour toute saison. «En plus, le coût a été calculé pour des locaux bruts, sans équipements. Alors oui, il y a eu quelques erreurs, mais personne ne s'est sucré sur le dos de la collectivité.»

Le Codir a expliqué qu'il n'y avait pas vraiment le choix. Télé-Dôle SA (Région de Nyon en est la principale actionnaire) s'est engagée à construire ce bâtiment dans le cadre d'une convention avec son partenaire français: la Sogestar. Et si l'ensemble des infrastructures n'est pas réalisée (aménagement des pistes, réalisation d'un parking, installation du télésiège Dappes-Truffes et le bâtiment d'accueil), Télé-Dôle pourrait se retrouver en faillite. «Si on bloque tout ce soir, on va tout perdre», a annoncé Daniel Rossellat. Et le syndic de Mies, Pierre-Alain Schmidt, ne dit pas autre chose: «Je suis moi-même fâché avec cette situation, mais nous sommes au milieu du gué. Nous devons le franchir, car si Télé-Dôle va en faillite, les Communes devront payer les pots cassés.» **Yves Merz**

Lausanne

Un corps sans vie retrouvé au Vallon

Une personne a signalé la présence d'un corps dans le quartier du Vallon, samedi en fin de journée. Rapidement sur place, la police n'a pu que constater le décès d'un jeune homme âgé de 27 ans. Une enquête est menée par la police judiciaire de Lausanne, sous la conduite du Ministère public, afin de déterminer les causes de la mort, a indiqué dimanche soir la police. **R.BO.**

La tête du LEB devrait être plus féminine et moins politique

Compagnie ferroviaire

Les actionnaires devront élire mercredi un conseil d'administration repensé et réorganisé pour plus d'efficacité.

Un conseil d'administration (CA) du Lausanne-Échallens-Bercher tenu par des syndicats et municipaux de communes traversées par la ligne? Cette réalité devrait appartenir à l'histoire de la ligne dès mercredi et l'assemblée générale ordinaire de la compagnie. Comme annoncé cet hiver, les actionnaires seront chargés d'élire un organe repensé et réorganisé, passant notamment de neuf à sept membres, dont trois femmes.

Exit donc le syndic d'Échallens, Jean-Paul Nicoulin, et celui de Romanel, Daniel Crot, qui ont tous



Swati Rastogi Mayor, Muriel Widmer et Aline Isoz (de g. à dr.) sont candidates au conseil d'administration du LEB.

deux décidé de mettre un terme à leur carrière politique. Au revoir aussi, Jacques Millioud, ancien syndic de Cheseaux, présent au CA depuis 1999, et qui en a tenu les rênes ces sept dernières années. Même Lausanne a décidé de confier à une personnalité hors milieu politique le siège lui reve-

nant de droit et encore occupé il y a peu par la municipale Florence Germond.

«Cette évolution est conforme à la demande de l'Office fédéral des transports et du Canton de ne plus avoir au sein du CA exclusivement des représentants du monde politique, mais aussi des

compétences métiers», rappelle le président, Jacques Millioud.

Renforts féminins

Le changement avait déjà été amorcé ces dernières années avec les nominations des spécialistes ferroviaires Philippe Gauderon et Pierre-Alain Urech. Tous deux devaient poursuivre leur mandat. Le municipal de Bercher Jean-Marc Chatelan et le député de Neyruz-sur-Moudon Alexandre Berthoud devraient rester aussi dans le CA «nouvelle formule».

Reste donc de la place pour trois nouveaux venus, ou plus exactement trois nouvelles venues. La première, en tant que représentante de l'agglomération lausannoise, devrait être Swati Rastogi Mayor, directrice Énergie et Prestations du Service intercommunal de l'électricité SIE SA de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens.

Devraient la rejoindre deux administratrices indépendantes: Aline Isoz (Alpiq Holding, VO Énergies) et Muriel Widmer (Onde verte, Retraites Populaires).

Le conditionnel est de mise, puisque leur élection dépendra du bon vouloir de l'assemblée des actionnaires. Mais, comme le Canton et la Confédération détiennent une large majorité des actions, la suspension est bien faible.

Le fait que ces trois nouvelles administratrices résident dans l'Ouest lausannois suscite quelques réactions dans le Gros-de-Vaud, où certains actionnaires craignent une perte d'influence de la région sur le développement de la ligne. «C'est exactement pour cela que nous créons en parallèle un nouveau Conseil des communes, qui réunira les onze communes traversées par la ligne», rappelle toutefois Jacques Millioud. **Sylvain Muller**